

les MIRLITONS, frappés de 1723 à 1726, appelés ainsi à cause de leur couleur particulière; les CHEVALIERS ou CROIX DE MALTE, ainsi appelés à cause de la croix de l'ordre de Saint-Louis, fondé par Louis XIV en 1693; les LOUIS AUX DEUX L, ainsi nommés à cause des deux L qui s'y trouvent. Tous portent au revers un écu généralement ovale. Les louis d'or frappés sous son successeur Louis XVI, portent, eux, un écu à angles. Aussi les pièces de ces deux rois sont-elles connues sous le nom de LOUIS D'OR A L'ÉCU. Les louis d'or de Louis XVI, qui sur le revers portent l'écu avec les lis et les chaines de Navarre, sont d'ordinaire appelés LOUIS NEUFS.

A cette liste on pourrait ajouter encore les louis de Louis XV et de Louis XVI dits A LA LUNETTE, ceux de Louis XVI, à deux écussons carrés, de 1785; AU GÉNIE, 1792-93, de la République; les pièces de 24 livres, 1793.

Le tableau suivant, puisé aux sources les plus autorisées, fera voir la date des édits décrétant la frappe des principaux louis d'or, avec leurs équivalents en cours du Canada, le franc, dans chaque cas étant supposé représenter 19 de nos cents.

Lis d'or de Louis XIII, édit de mars 1640.....	\$4.05
Lis d'or de Louis XIV, édit de 1655	\$2.56
Lis d'or de Louis XIV, édits de 1665-89-93-1701-04.....	\$3.95
LOUIS AU SOLEIL, édit de 1709.....	\$4.91
Louis de Louis XV, édit de 1715.....	\$4.91
Louis dits DE NOAILLES, édit de 1716.....	\$7.34
LOUIS À LA CROIX DE MALTE, édit de 1718.....	\$5.92
Louis dits MIRLITONS, édit de 1723.....	\$4.42
Louis depuis 1726, édit de janvier 1726 (refonte).....	\$4.90
Louis de Louis XV et de Louis XVI, dits à LUNETTES.....	\$4.90

LOUIS de Louis XVI, à deux écussons carrés, édit de 1785 ;
 au GÉNIE, 1792-93, de la république; les pièces de 24
 livres de 1793..... \$4.59

Valeur réduite des louis, décret du 12 septembre 1810, savoir
 Louis de 48 livres \$8.77
 Louis de 24 livres \$4.38

Sous le règne du dernier empereur des Français il n'y eut que deux pièces d'or de 20 et 40 francs, dit M. Campeau. Évidemment, M. Campeau confond le moyennage de l'or sous Napoléon III avec celui du consulat et du premier empire. Sous le premier Bonaparte (1799-1814) il n'y eut que deux pièces de frappées, l'une de 20 francs, contenant 5,8064 grammes d'or pur, pesant 6,4516 grammes bruts à l'effigie de Napoléon, et l'autre de 40 francs ou DOUBLE NAPOLÉON; sous Napoléon III, il y a eu plusieurs multiples et sous-multiples du napoléon d'or, MAIS POINT DE DOUBLE-NAPOLÉON, et pour qu'il ne puisse subsister aucun doute dans l'esprit de l'amateur numismate, j'en donnerai ici la nomenclature, la date de leur émission avec leur valeur mercantile, c'est-à-dire le prix qu'en exigent les marchands de monnaies.